



# **TROUSSE DE STAGE**

## **Programme de physiothérapie**

École des sciences de la réadaptation  
School of Rehabilitation Sciences



uOttawa

Faculté des sciences de la santé  
Faculty of Health Sciences



# Maîtrise ès sciences de la santé en physiothérapie

## Mandat et objectifs de formation

### **MANDAT**

La physiothérapie est une profession de la santé de première ligne, autonome et axée sur le client, qui a pour but d'améliorer et de maintenir l'autonomie fonctionnelle, de prévenir et de gérer la douleur, de favoriser la bonne forme physique, la santé et le mieux-être (Association canadienne de physiothérapie, 2000). La mission du programme de physiothérapie est de former des professionnels de la physiothérapie bilingues, capables de desservir les besoins de la population francophone de l'Ontario et des autres communautés francophones du Canada dans le contexte bilingue et multiculturel du pays, et de promouvoir un haut niveau d'excellence dans les activités de recherche et d'enseignement en réadaptation. Ce mandat est en accord avec la mission de l'Université d'Ottawa énoncée dans le document Vision 2020 et notamment envers son engagement à promouvoir la culture française en Ontario et le multiculturalisme.

### **OBJECTIFS DE FORMATION**

Le programme préconise une formation centrée à la fois sur le client et sur l'intégration des données issues de la recherche dans la prise de décision clinique. Les bases conceptuelles du programme de cours s'appuient sur trois grands courants actuels de pensée:

1. La pratique factuelle ou pratique fondée sur les données probantes;
2. La classification internationale du fonctionnement et du handicap (CIF) de l'Organisation Mondiale de la Santé;
3. La conception systémique à l'origine du mouvement humain.

La pratique factuelle, ou pratique fondée sur les données probantes, est une approche introduite au début des années 80 dans le domaine médical et de la santé visant à intégrer dans la prise de décision clinique les données probantes tirées de la recherche, de l'expertise clinique et de toute autre source d'information pertinente.

Le modèle de la CIF introduit un cadre conceptuel et une terminologie pour déterminer l'impact de la maladie ou des atteintes (structures anatomiques et fonctions organiques) sur le fonctionnement de l'individu en termes d'activités et de participation tout en prenant compte des facteurs personnels et des barrières environnementales.

Enfin, le programme de cours s'inspire des conceptions systémiques et dynamiques concernant la nature et les causes du mouvement chez l'humain. Le concept central au cœur de ces conceptions est que le contrôle moteur résulte de l'interaction de multiples systèmes chez la personne (sensitif, moteur, perceptif, cognitif) avec le monde extérieur et s'appuie sur la notion que le mouvement s'organise en fonction de tâches à accomplir.

**Les objectifs de formation visent donc à former des physiothérapeutes compétents dans l'exercice d'une pratique fondée sur les données probantes pour la prise en charge de réadaptation des clientèles enfant, adulte et âgée dans les champs cardiovasculaires et respiratoires, neurologiques et**

**musculosquelettiques.** Ainsi, au terme de leur formation les diplômés en physiothérapie devraient être en mesure de démontrer:

1. qu'ils sont compétents dans l'art d'appliquer les interventions procédurales utilisées en dans la pratique en physiothérapie;
2. qu'ils sont compétents dans l'analyse des déficiences affectant les systèmes anatomiques et les fonctions organiques menant vers des limitations d'activités et des restrictions de participation ainsi que dans l'établissement de diagnostics basés sur l'évaluation clinique en physiothérapie;
3. qu'ils sont compétents dans l'établissement d'objectifs thérapeutiques, qu'ils proposent des stratégies, sélectionnent des interventions adéquates et adaptés au potentiel de récupération de la personne et favorisant son retour vers l'activité et la participation;
4. qu'ils sont des professionnels autonomes capables d'assurer un suivi dans l'intérêt du client et des autres partenaires professionnels;
5. qu'ils accordent de l'importance à une interaction transparente avec le client;
6. qu'ils adoptent une attitude valorisante, honnête et respectueuse dans leur contact avec les partenaires professionnels;
7. qu'ils connaissent et respectent les règles déontologiques en vigueur régissant l'exercice de la pratique en Ontario et au Canada.

Ces objectifs sont atteints par l'intermédiaire de cours théoriques et pratiques, de séminaires d'intégration et de stages cliniques. Les méthodes d'enseignement interactives favorisant le développement de la pensée critique et des aptitudes à la résolution de problème sont utilisées.

## **Formation clinique / stages**

### **Préambule**

L'attribution des stages cliniques est un processus complexe qui varie en fonction des éléments suivants : votre profil clinique, votre plan de carrière, les offres reçues et les exigences des ordres professionnels.

Compte tenu de la réalité linguistique de la région, vous devrez effectuer des stages cliniques en anglais et en français.

Il est possible que des déplacements en milieux éloignés ou ruraux soient imposés pour un stage. Le cas échéant, si les déplacements sont plus de 100k, un montant forfaitaire vous sera accordé. Les stages sur le territoire québécois sont limités puisque certains milieux donnent priorité aux universités québécoises.

Le processus d'attribution de stage est réalisé de la façon la plus équitable possible. Il est strictement interdit de communiquer directement avec les milieux de stage. Toutes requêtes de stage doivent être initiées par le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique.

Le programme d'enseignement clinique se compose d'une séquence de **six (6) stages** totalisant 1050 heures réparties sur **28 semaines d'expérience clinique**. Chaque stage a des objectifs précis afin de favoriser l'acquisition d'une base solide des compétences cliniques. **Dans le but de former des physiothérapeutes capables d'œuvrer dans tous les champs de pratique essentiels, le programme de la formation clinique comprend obligatoirement des stages dans les domaines de la musculosquelettique, neurologie et cardio-respiratoire, auprès d'une clientèle externe ainsi qu'une**

**clientèle hospitalisée.** L'expérience clinique, au cours de laquelle les élèves sont suivis par des physiothérapeutes, est à la fois un élément clé et obligatoire du programme M.Sc.S.PT. Les stages cliniques permettent de faire le lien entre la formation clinique et le programme d'études universitaires en offrant aux étudiants l'occasion de mettre en pratique la théorie et les compétences cliniques couvertes en salle de classe et lors des laboratoires.

### **Stage clinique I – Observation (PHT 5901) : 45 heures (1 journée/ semaine)**

Entre novembre et la mi-décembre, tous les étudiants de 1<sup>e</sup> année du programme de maîtrise en physiothérapie effectueront leur Stage clinique 1, qui est un stage d'observation. Ce stage de 5 -6 jours permet aux étudiants d'apprendre les différents aspects du rôle d'un physiothérapeute. (voir Plan de cours des stages)

### **Stage clinique II (PHT 5902) : 6 semaines**

Le stage clinique II est un stage de **six (6) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **première année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler auprès des superviseurs cliniques travaillant dans le domaine musculo-squelettique. (voir Plan de cours des stages)

### **Stage clinique III (PHT 6903) : 5 semaines**

Le stage clinique III est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler auprès d'une clientèle présentant des problèmes du système musculo-squelettique, cardio-respiratoire et/ou neurologique. (voir Plan de cours des stages)

### **Stage clinique IV (PHT 6904) : 5 semaines**

Le stage clinique IV est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler avec une clientèle présentant des problèmes du système musculo-squelettique, cardio-respiratoire, et/ou neurologique. (voir Plan de cours des stages)

### **Stage clinique V (PHT 6905) : 5 semaines**

Le stage clinique V est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut avoir lieu dans n'importe quel domaine de la pratique de physiothérapie. (voir Plan de cours des stages)

### **Stage clinique VI (PHT 6906) : 7 semaines**

Le stage clinique VI est un stage de **sept semaines (7) à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut avoir lieu dans n'importe quel domaine de la pratique de la physiothérapie. (voir Plan de cours des stages)

<b>Milieus cliniques</b>
--------------------------

### **Cliniques externes** (y compris les secteurs privés et publics)

Les stagiaires travailleront avec des patients présentant une grande variété de problèmes musculo-squelettiques mais peuvent également rencontrer des patients atteints de conditions neurologiques et/ou cardiovasculaires et respiratoires.

### **Centre de réadaptation:**

Le milieu de la réadaptation offre une approche interdisciplinaire et/ou interprofessionnelle de soins aux patients. Les élèves travaillent habituellement avec des patients atteints d'un AVC, de lésions de la moelle épinière, les traumatismes crâniens et les traumatismes multiples (qui peuvent inclure des patients avec des blessures musculo-squelettiques et neurologiques).

### **Hôpitaux :**

L'étudiant peut travailler dans de grands complexes ou dans de petits hôpitaux situés en zones plus rurales. Les élèves travailleront avec les patients nécessitant une hospitalisation pour affection aiguë (s). (par exemple remplacement de la hanche, remplacement du genou, accident vasculaire cérébral, chirurgie, pneumonie).

### **Service communautaire**

Le service communautaire a lieu dans l'environnement physique et social du patient à l'endroit où ce dernier habite. Les physiothérapeutes à base communautaire ont les compétences nécessaires pour développer des partenariats communautaires ainsi que les liens professionnels appropriés afin de mieux servir leurs clients.

## **Règlements et exigences - Expérience clinique**

Les étudiants doivent compléter les 5 formations suivantes dès leur entrée à la maîtrise, AVANT le début de leur premier stage.

### **LA 1<sup>e</sup> FORMATION :**

#### **Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**

Applicable à tout le personnel, professeurs, bénévoles et étudiants qui travaillent à l'Université d'Ottawa. SIMDUT est le Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail, un programme fédéral. Chaque employeur canadien doit fournir la formation SIMDUT à ses employés. Les règlements 77 et 91 de l'Université exigent que les employés complètent cette formation.

EN FRANÇAIS : [https://bgr.uottawa.ca/simdut/bureau?utm\\_source=lrs&medium=web](https://bgr.uottawa.ca/simdut/bureau?utm_source=lrs&medium=web)

EN ANGLAIS : [https://orm.uottawa.ca/whmis/office?utm\\_source=lrs&medium=web](https://orm.uottawa.ca/whmis/office?utm_source=lrs&medium=web)

### **LA 2<sup>e</sup> FORMATION :**

**Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle**

Conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), l'Université d'Ottawa doit offrir de la formation sur les normes d'accessibilité concernant les services à la clientèle à tous les employés. L'option de formation offerte vous propose de vous rendre dans le laboratoire informatique du Centre d'apprentissage et de développement organisationnel (TBT012D) afin de suivre la formation en ligne sur un poste de travail individuel.

EN FRANÇAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/fr/node/1918>

EN ANGLAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/fr/node/1071>

## **LA 3<sup>e</sup> FORMATION :**

### **Prévention de la violence**

Les modifications à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), entrées en vigueur le 15 juin 2010, renforcent la protection des travailleuses et travailleurs à l'égard de la violence en milieu de travail et visent à prévenir le harcèlement en milieu de travail.

Les employeurs ont des responsabilités en matière de prévention de la violence en milieu de travail. Ils doivent mettre en place des politiques et programmes de prévention de la violence et fournir aux employés des renseignements et de la formation sur le contenu de ces politiques et programmes.

<https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1848>

### **Violence Prevention**

Changes to Ontario's Occupational Health and Safety Act (OHSA) which took effect June 15, 2010 have strengthened protection for workers with regard to workplace violence and address workplace harassment.

Employers have responsibilities regarding workplace violence. They must have workplace violence policies and programs and must provide information and instruction to workers on their content.

<https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1847>

## **LA 4<sup>e</sup> FORMATION:**

### **Worker Health and Safety Awareness**

Orientation (sometimes called an introduction) is the process of familiarizing new, inexperienced and transferred workers with their organization, supervisors, co-workers, work areas and responsibilities, and sometimes with health and safety concerns in general. Providing training and extra assistance during the initial period of employment is critical, regardless of

employees' age, as they are not familiar with the job or the workplace. During this phase, employees develop the knowledge and skills that are necessary to work in a safe and healthy manner. While training (including refresher training) is always important, it should certainly be provided when employees are unfamiliar with the work area.

<https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1481>

### **Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité**

L'orientation (qu'on appelle parfois « introduction ») consiste à familiariser les nouveaux employés à leur milieu de travail, en les renseignant sur l'organisation, leurs superviseurs, leurs collègues, les lieux de travail, leurs responsabilités, et parfois aussi la santé-sécurité en général. Puisqu'ils ne connaissent pas encore l'emploi ni l'environnement de travail, il est crucial de leur donner une formation et de l'aide supplémentaire au début de leur période d'emploi, peu importe leur âge. C'est au cours de cette période que les employés acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en santé et en toute sécurité. Bien que la formation (y compris celle d'appoint) soit importante, elle est absolument nécessaire au moment où les employés arrivent dans un nouveau milieu de travail.

<https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1518>

### **LA 5e FORMATION:**

#### **Lavage des mains**

Module en ligne qui a pour but de minimiser la propagation d'infection par l'entremise de bonne pratique de lavage des mains.

EN FRANÇAIS :

[https://www.publichealthontario.ca/en/Articulate/4\\_Moments\\_Hand\\_Hygiene\\_May\\_2014\\_FR/story.html](https://www.publichealthontario.ca/en/Articulate/4_Moments_Hand_Hygiene_May_2014_FR/story.html)

EN ANGLAIS :

[https://www.publichealthontario.ca/en/Articulate/4\\_Moments\\_Hand\\_Hygiene\\_May\\_2014/story.html](https://www.publichealthontario.ca/en/Articulate/4_Moments_Hand_Hygiene_May_2014/story.html)



**TABLEAU DE BORD POUR LES EXIGENCES DE STAGE**

	<b>Bureau de gestion du risque</b>	<b>Formation clinique</b>	<b>Expérience universitaire</b>
<b>Exigences</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Immunisation</li> <li>2. Dossier de police</li> <li>3. Masque N95</li> <li>4. RCR</li> </ol>	<p>5 ateliers en ligne :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)</li> <li>2. Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle</li> <li>3. Prévention de la violence</li> <li>4. Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité</li> <li>5. Lavage de mains</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion de crises</li> </ol>
<b>Procédures</b>	<p>-L'étudiant doit compléter les exigences selon les dates limites affichées sur le site web : <a href="https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/dates-limites#readpt">https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/dates-limites#readpt</a></p> <p>-L'étudiant doit remettre les documents originaux à l'infirmière responsable.</p> <p>-L'étudiant doit faire des copies de tous les documents pour ses dossiers personnels.</p>	<p>- L'étudiant doit s'assurer de compléter les ateliers en ligne au moins <u>2 semaines</u> avant le début du stage et envoyer une copie numérisée du certificat de réussite à la Secrétaire de la formation clinique.</p> <p>-L'étudiant doit mettre son nom, son numéro d'étudiant, et son programme d'étude sur TOUS les documents. S'il n'y a pas de quiz, SVP envoyer une capture d'écran de la dernière acétate.</p>	<p>-Inscription gérée par le Bureau d'Expérience universitaire</p> <p>-Formation en personne d'une journée pour les étudiants de 1<sup>e</sup> année</p> <p>-Une demi-journée de re-certification en personne pour les étudiants de 2<sup>e</sup> année</p>
<b>Personne Ressource</b>	<p>Équipe de la gestion du risque, stage clinique Université d'Ottawa 1, rue Nicholas bureau 1216 Ottawa, Ontario, K1N 7B7 613-562-5800 (8935) <a href="mailto:rehab_hsplacement@uottawa.ca">rehab_hsplacement@uottawa.ca</a></p>	<p>Danielle Nadon Secrétaire à la formation clinique (par intérim) 613-562-5800 (5430) <a href="mailto:Formclin@uottawa.ca">Formclin@uottawa.ca</a></p>	<p>Véronic Tardif Gestionnaire, expérience universitaire   Manager, University Experience Cabinet du vice-recteur aux études   Office of the Vice-President Academic and Provost Université d'Ottawa   University of Ottawa 613-562-5800 (1464) <a href="mailto:Veronic.tardif@uottawa.ca">Véronic.tardif@uottawa.ca</a></p>

- Avant l'obtention du diplôme, tous les étudiants seront tenus d'avoir effectués des stages dans les domaines de pratique essentiels en physiothérapie, soit les problèmes neurologiques, cardiovasculaires et respiratoires, et musculosquelettiques. Les étudiants doivent avoir une expérience clinique significative en soins de courte durée, en réadaptation/soins prolongés et en soins ambulatoires.
- Le jumelage entre l'étudiant et le milieu clinique sera complété par le Coordonnateur universitaire de la formation clinique environ cinq semaines avant le début du stage.
- Les étudiants NE SONT PAS en mesure d'organiser leurs propres stages. Toute tentative d'organisation de stage ne passant pas par le coordonnateur clinique entraînera un REFUS de stage dans le milieu désiré.
- Les stages I et II doivent être faits sur le territoire entourant l'Université d'Ottawa.
- L'étudiant s'engage à suivre les politiques et directives de l'établissement auquel il a été affecté et d'en discuter avec son superviseur clinique.
- À la fin du stage, l'étudiant et le superviseur clinique complèteront la partie du Profil de l'étudiant reliée au stage qui vient de se terminer. Le Profil de l'étudiant devra être retourné au coordonnateur universitaire de la formation clinique à la fin du stage.

## **Procédures d'attribution des stages**

Environ un mois avant le début du stage, vous recevrez une confirmation de votre milieu de stage. Il n'y a aucun échange de stages entre les étudiantes et les étudiants.

Le milieu de stage reçoit aussi une confirmation du stage ainsi qu'une trousse de stage qui contient toute la documentation nécessaire au bon déroulement du stage.

Le plus tôt possible avant le début du stage, l'étudiant doit faire parvenir par courriel, une lettre de présentation à la personne identifiée sur la confirmation de stage. Cette lettre de présentation doit être rédigée dans la langue utilisée par le milieu de stage. Le format fourni en annexe est recommandé. N'oubliez pas que cette lettre reflète votre personnalité et votre degré de professionnalisme. Elle laisse une première impression au milieu clinique.

Avant de débiter votre stage, prenez un peu de temps pour vous familiariser avec la clientèle visée (revoir notes de cours, lectures, etc.) et pour réfléchir à vos objectifs d'apprentissage. Assurez-vous de préciser vos objectifs avant la fin de la première semaine de stage.

L'évaluation finale du stage devrait (en principe) être complétée la dernière journée du stage. Si vous n'êtes pas d'accord avec votre évaluation finale, vous avez l'option de ne pas la signer.

Votre superviseure ou superviseur devrait renvoyer par la poste tous les documents nécessaires (formulaire d'assurance, contrat d'apprentissage, évaluation de mi-session et finale, et grille d'heures cliniques) au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique.

Un milieu clinique a le droit de mettre fin au stage clinique si le comportement de l'étudiant en stage nuit au bon fonctionnement de l'établissement et/ou met le client/patient à risque. Le cas échéant, une note d'échec sera automatiquement assignée à ce stage et il devra être repris selon les politiques facultaires.

À la fin de votre stage, vous devez également compléter un formulaire qui vous permet d'évaluer votre superviseure ou superviseur et le milieu clinique. Ce document doit être remis au superviseure ou superviseur la dernière journée du stage.

## Difficultés en stage

Il est possible d'échouer un stage! D'ailleurs, l'échec d'un stage peut entraîner un retrait automatique du programme (voir aussi site internet de l'École et livret : Règlements généraux 2004-2006, FÉSP).

Si votre superviseure ou superviseur considère que vous risquez d'échouer au moment de l'évaluation de mi-session, il ou elle doit communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice immédiatement, qui joue le rôle de « médiatrice » ou « médiateur » lorsqu'il y a un problème au niveau des stages cliniques. Dans la mesure du possible, elle ou il se déplace en milieu clinique pour faire une visite de site afin d'évaluer la situation.

Si le coordonnateur ou la coordonnatrice juge que les attentes du superviseur sont trop élevées, elle ou il va l'aider à réajuster les objectifs de stage. Si la performance de l'étudiant est jugée inférieure au niveau prévu, un plan pédagogique est rédigé en collaboration avec la superviseure ou le superviseur de l'étudiante ou de l'étudiant. Une fois le plan établi, le coordonnateur ou la coordonnatrice communique avec le milieu clinique et l'étudiante ou l'étudiant de façon hebdomadaire afin d'évaluer les progrès. Le but ultime du plan pédagogique est de maximiser les chances de réussite. Si, à la fin du stage, la superviseure ou le superviseur juge que la performance de l'étudiante ou de l'étudiant est toujours inférieure au niveau prévu, une seconde visite de site est prévue.

La note « NS » est attribuée par le Comité de rendement scolaire à la suite des recommandations de la superviseure ou du superviseur clinique et des observations du coordonnateur ou de la coordonnatrice au moment des visites de site.

Si une note d'échec vous est attribuée, vous avez le droit de faire appel. Pour entamer une telle démarche, vous devez d'abord communiquer avec le Bureau des études

Si la note d'échec est maintenue suite au processus d'appel et que vous n'avez échoué aucun cours ou autre stage, vous avez le droit à une reprise de stage. Cependant, si vous avez déjà échoué un total de 6 crédits, vous devrez vous retirer du programme. **Dans un programme de formation professionnelle, il**

**est primordial de s'assurer que les futurs clientes et clients possèdent les connaissances théoriques et les habiletés cliniques nécessaires pour travailler auprès des patients ou des clients.**

Si vous échouez un stage ou un cours, vous devez obligatoirement faire vos stages dans la région.

## **Reprise d'un stage**

En cas d'échec, le stage doit être repris obligatoirement dans un milieu approuvé par le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université d'Ottawa. De plus, une réussite à cette reprise est exigée avant de pouvoir poursuivre sa formation clinique. S'il s'avère impossible de trouver une place de stage au courant de la même année universitaire, l'étudiant pourrait être retardé dans sa formation et recevoir son diplôme plus tard.

Un étudiant qui obtient un deuxième échec en stage (échec répété au même stage ou échec à deux stages différents) doit se retirer du Programme. Les règlements scolaires relatifs aux personnes obligées d'abandonner un programme d'études peuvent être consultés dans l'annuaire de la Faculté des sciences de la santé. (Voir l'annuaire de la faculté) (Étudiants du baccalauréat)

Un étudiant qui porte en appel une décision d'échec à un stage et qui a débuté une reprise de ce stage avant que l'appel ne soit entendu, ne pourra pas, dans l'éventualité où la décision d'échec est renversée, comptabiliser les heures cumulées dans le stage de reprise et les reporter dans le prochain stage auquel il sera inscrit.

## **Sites de formation clinique**

### **Territoire de l'Université d'Ottawa**

Les sites de formation clinique de l'Université d'Ottawa sont situés à Ottawa et dans les collectivités avoisinantes.



- Alexandria
- Almonte
- Arnprior
- Bancroft
- Barry's Bay
- Carleton Place
- Carp
- Casselman
- Cumberland
- Deep River
- Embrun
- Gravenhurst
- Haliburton
- Hawkesbury
- Kanata
- Kemptville
- Manotick
- Nepean
- Orléans
- Osgoode
- Ottawa
- Pembroke
- Perth
- Petawawa
- Plantagenet
- Renfrew
- Rockland
- Smith Falls
- Stittsville
- Winchester



- Chelsea
- Petite-Nation
- Val-des-Monts
- Gatineau
- Maniwaki
- La Pêche
- Pontiac
- Shawville
- Wakefield

## Stages HORS du territoire de l'Université d'Ottawa

Il est possible de faire un stage hors du territoire de l'Université d'Ottawa si les conditions suivantes sont rencontrées :

- Moyenne pondérée cumulative minimale de B+ (75% - 79%).
- L'étudiant doit connaître un rendement élevé et obtenir d'excellentes évaluations lors de tous les stages précédents le stage à l'extérieur du territoire.

Les étudiants peuvent être éligible de compléter deux stages cliniques en dehors du territoire de l'Université d'Ottawa, soit lors des stages III **ou** IV et V **ou** VI.

- Les stages I et II doivent être faits sur le territoire entourant l'Université d'Ottawa.
- Les étudiants **ne doivent pas** contacter d'établissements de stages.
- Une entente privilégiée entre l'Université d'Ottawa et le gouvernement du Nouveau-Brunswick permettent aux étudiants d'effectuer plus de deux stages parmi les stages III, IV, V et VI, sur ces territoires.

### 1. NOSM : Nord de l'Ontario

Il est possible de faire des stages dans le Nord de l'Ontario. Une agence: NOSM (Northern Ontario School of Medicine) offre la possibilité de faire des stages cliniques dans le Nord. De plus, ces organismes s'occupent de vous trouver un milieu d'hébergement et de payer les frais associés. Ils acceptent également de payer (jusqu'à une valeur de 300 \$) les frais associés au déplacement. Les étudiantes et les étudiants originaires du Nord de l'Ontario ont priorité. Si ce type de stage vous intéresse, vous devez faire une demande en ligne à [www.nosm.ca/education](http://www.nosm.ca/education) et aviser le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique aussitôt.

### 2. Autres villes en Ontario

Il est possible de faire des stages dans une autre ville en Ontario. Cependant, certaines de ces villes sont sous la juridiction (territoire) des autres universités ontariennes. Dans ce cas, il y a une procédure

spécifique à suivre. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous informer auprès de votre coordonnateur ou coordonnatrice de la formation clinique.

### **3. Autres provinces**

Il est possible d'effectuer des stages cliniques dans une autre province. Dans ce cas, il y a une procédure spécifique à suivre afin de respecter les ententes interuniversitaires. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous informer auprès de votre coordonnateur ou coordonnatrice de la formation clinique. Si vous êtes originaire d'un milieu minoritaire francophone (les résidents du Québec sont exclus) et que vous souhaitez retourner dans votre milieu pour faire un stage clinique, le CNFS (Consortium national pour la formation en santé) peut subventionner une partie de vos frais de déplacement. Le CNFS peut aussi venir en aide aux étudiantes et étudiants originaires de l'Ontario et du Québec qui aimeraient faire un stage dans une autre province dans un milieu minoritaire francophone. Si cette option vous intéresse, veuillez-vous informer auprès de votre coordonnateur ou coordonnatrice de la formation clinique.

### **4. Stages internationaux**

Il est possible d'effectuer des stages cliniques à l'étranger. Un long processus de recherches de stage et de démarches administratives est à prévoir. Si vous êtes intéressée ou intéressé à une telle expérience, vous devez d'abord communiquer avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de la formation clinique.

Veuillez noter que tous les frais engagés lors de stages cliniques à l'international sont de la seule responsabilité de l'étudiant. Par contre, la Faculté des sciences de la santé en partenariat avec le bureau international de l'Université d'Ottawa offre la possibilité d'une bourse de mobilité étudiante.

## Détails des stages

Les étudiants sont tenus de se conformer aux exigences de l'Université et des milieux de stage par rapport aux immunisations, à la vérification du dossier de police secteur vulnérable, à la formation de Réanimation Cardio-Respiratoire (RCR) et Intervention non violente en situation de crise (NVSC).

**À noter** : pour les exigences du RCR-niveau C, l'Université d'Ottawa n'accepte pas les certificats d'une durée de deux ou trois ans. Les étudiants doivent avoir suivi leur cours avant le début de l'année scolaire et le certificat doit couvrir toute l'année scolaire.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de s'assurer:

- que son dossier d'immunisation soit complet ;
- que les autres exigences soient respectées (p. ex. : vérification du dossier de police, RCR, NVSC)
- d'en fournir la preuve au [Bureau de la gestion du risque](#) selon les délais prescrits.

À la demande du milieu clinique, l'étudiant doit pouvoir montrer sa preuve d'immunisation complétée en tout temps, sous peine d'être retiré du stage.

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX ÉTUDIANTS DE SE GARDER UNE COPIE POUR LEUR DOSSIER PERSONNEL DE TOUS LES DOCUMENTS FOURNIS AU BUREAU DE LA GESTION DU RISQUE.**

### À faire par l'étudiant en cours de stage

- Convenir avec le superviseur de stage d'une date pour votre projet clinique / présentation
- Compléter votre auto-évaluation en utilisant « l'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC) à la mi-stage et à la fin du stage
- Faire un suivi des objectifs d'apprentissage personnels avec le superviseur de stage chaque semaine.

### Documents à remplir par l'étudiant

- Le Profil de l'étudiant (e) et faire signer le superviseur de stage (à la fin du stage)
- Le formulaire d'évaluation du stage par l'étudiant doit être remis au superviseur ou superviseur de stage la dernière journée du stage
- Auto-évaluation au mi-stage et à la fin du stage en utilisant l'ERC
- L'exercice de Portfolio. A noter que l'étudiant doit retourner L'exercice de Portfolio et Le sommaire des forces et des faiblesses au coordonnateur de la formation clinique à la suite de CHAQUE stage.

## Profil de l'étudiant

### But du document:

1. Fournir un complément d'information au superviseur clinique sur les connaissances acquises à ce jour par l'étudiant.

2. Fournir au coordonnateur universitaire de la formation clinique à l'Université, de l'information détaillée sur l'expérience acquise dans chacun des stages de l'étudiant.

### **Procédures:**

1. L'Université enverra le Profil de l'étudiant avec tous les documents de stage au superviseur avant le début du stage.
2. L'étudiant utilise son Profil avec son superviseur clinique au début du stage pour servir de base à la discussion sur les connaissances acquises à ce jour par l'étudiant ainsi que les objectifs du présent stage.
3. À la fin du stage, l'étudiant et le superviseur clinique compléteront la partie du Profil de l'étudiant reliée au stage qui vient de se terminer.
4. Le Profil de l'étudiant devra être retourné au coordonnateur universitaire de la formation clinique à la fin du stage.

## **Portfolio (Campus Virtuel)**

Le Portfolio constitue une composante essentielle du programme de maîtrise en physiothérapie, au même titre que les cours et les stages. Il s'agit d'une série de documents que l'étudiant crée progressivement, tout au long de son programme d'étude, jusqu'au moment de sa graduation.

**Après chaque stage**, l'étudiant doit retourner directement au coordonnateur universitaire de la formation clinique ([Mark.Scheer@uottawa.ca](mailto:Mark.Scheer@uottawa.ca)):

- 1) L'exercice de Portfolio du stage en question et 2) Le sommaire des forces et des faiblesses.

### **Section : Documents personnels**

- « Curriculum Vitae » sert à insérer une version à jour de votre curriculum vitae.
- « Autres Documents » sert à accueillir tout autre type de document personnel de nature professionnelle. Ce fichier peut inclure des documents tels que des lettres de recommandations, des attestations, etc. reçues pendant votre formation en physiothérapie ou reliés à la formation en physiothérapie.

### **Section : Plan de formation :**

Cette section contient une section réservée à chaque cours ainsi que chaque stage. Vous y insérez les travaux qui vous seront assignés par vos professeurs, ainsi que vos réflexions en lien avec le Portfolio. Vous pouvez également y insérer les plans de cours pour vous aider avec vos futures demandes d'emploi. Il y a des exercices de Portfolio pour chaque stage clinique.

### **Section : Évaluation des compétences :**

- « Outils d'évaluation en stages complétés » contient un fichier spécifique à chaque stage qui doit accueillir les copies de votre auto-évaluation utilisant le formulaire « Sommaire des forces et des défis » en français et en anglais.



- « Tableau d'auto-évaluation des compétences » comprend un tableau selon le document « Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2009) » pour votre auto-évaluation suite à vos Stages II à V.
- Tableau indiquant le niveau de chaque stage clinique.

#### **Section : Documents d'orientation à la pratique :**

- Plans de cours des stages
- ERC (et le ACP, version anglaise)
- Association canadienne de physiothérapie
- Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
- Compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada
- Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Charte canadienne des droits et libertés
- Tableau récapitulatif des stages
- Annexes
- Niveaux de supervision
- Évaluation du milieu clinique par l'étudiant

### **Projets cliniques**

Durant les stages, les projets cliniques sont optionnels. La décision de donner un projet à l'étudiant est entièrement laissée au superviseur clinique, selon ce qui complète le mieux les besoins spécifiques du stage. Le projet clinique peut-être sous forme de présentation, de recherche littéraire sur un sujet relié au stage, de projet d'administration, de la revue d'un cas historique ou de développement de matériel éducatif pour les clients (affiches, dépliants, sessions d'informations, etc.).

### **Politiques et procédures de stage**

#### **Langue de travail**

Tous les étudiants doivent démontrer une connaissance suffisante de l'anglais et du français afin de pouvoir faire leurs stages dans les deux langues. Il est de la responsabilité de l'étudiant de parfaire ses connaissances de la langue seconde, car une difficulté dans une langue à ce niveau ne pourrait excuser un échec lors d'un stage.

L'École des sciences de la réadaptation offre un cours REA 5940 CONVERSATION ANGLAISE POUR LES STAGES EN RÉADAPTATION pour vous aider à parfaire votre anglais en vue des stages. Veuillez-vous informer auprès du Bureau des études supérieures.

#### **Code vestimentaire**

L'étudiant doit projeter une image professionnelle en tout temps. L'étudiant doit s'en tenir au code vestimentaire décrit ci-dessous durant les visites cliniques, les stages et les examens pratiques, à moins que l'établissement ne demande un code vestimentaire spécifique ou un uniforme.

Il est recommandé de porter des pantalons propres ou une jupe (2" du genou max.), une chemise sobre (sans écriture ou message), des bas et des chaussures fermées à talon bas (1" max.) et antidérapantes. Le port du sarrau pourrait être exigé dans certains milieux. Les bijoux, la coiffure, le maquillage et le parfum devraient se faire discrets.

Les étudiants ne font pas preuve de professionnalisme lorsqu'ils portent les items suivants :

- Un vêtement trop serré ou de matériel transparent;
- Des jeans (peu importe la couleur), des shorts ou une jupe courte;
- Une camisole ou un gilet court qui laisse voir une partie de l'abdomen;
- Des bottes ou des sandales.

Avant même le début du stage, l'étudiant doit confirmer avec le responsable de la formation clinique de l'établissement, les exigences vestimentaires spécifiques auxquelles il devra soumettre, s'il y a lieu, et se présenter dans la bonne tenue dès le premier jour. Si la tenue vestimentaire du stagiaire n'est pas jugée appropriée par le superviseur, ce dernier est en droit de demander à l'étudiant de se changer avant de poursuivre le stage. Toute absence relative au non-respect de cette politique sera évidemment considérée dans le nombre total d'heures d'absence et devront être reprises avant la fin du stage.

Les établissements cliniques devront fournir aux étudiants des uniformes ou des vêtements protecteurs spéciaux lorsqu'ils doivent visiter des zones où le port de tels vêtements est obligatoire (ex. Salles d'opération, salles d'isolation (quarantaine)).

## **Identification**

La plupart des milieux de stage demandent à leurs employés de porter visiblement une carte d'identification. L'étudiant doit aussi s'assurer en tout temps de porter sa carte d'identification avec photo, portant son nom et son statut d'étudiant à l'Université d'Ottawa.

## **Comportement**

Les étudiants de l'École des sciences de la réadaptation s'engagent dans une variété d'activités avec des patients/clients sous supervision et dans le cadre de leur programme universitaire. Pendant cette formation, l'université, les sites de formation et la société s'attendent à ce qu'ils adhèrent aux normes appropriées de comportement et de valeurs éthiques.

Les programmes d'études en réadaptation comprennent une formation sur l'éthique et la pratique sous supervision. En s'inscrivant à l'École des sciences de la réadaptation, les étudiants et étudiantes acceptent que leur profession exige une intégrité universelle, un comportement exemplaire, le dévouement à la recherche de la vérité et un service de qualité aux bénéficiaires. Un étudiant ou une étudiante adhérera aux normes de comportement éthique de la profession et ses activités professionnelles seront caractérisées par l'honnêteté, l'intégrité et la fiabilité. Les comportements contraires seront considérés comme un manque de professionnalisme et ne sont pas tolérés par l'École des sciences de la réadaptation. L'évaluation des performances éthiques et comportementales est liée avec les objectifs éducatifs suivants :

- L'étudiant ou l'étudiante doit démontrer des aptitudes à communiquer et à interagir de manière appropriée avec les clients, familles, proches et tout autre professionnel de la santé.

- L'étudiant ou l'étudiante doit démontrer :
  - De l'empathie et de la compassion pour les clients, familles et proches;
  - Un intérêt pour les besoins des clients, proches et familles afin de comprendre la nature des problèmes et les buts et implications possibles d'un traitement;
  - Un intérêt pour les aspects psycho-sociaux des problèmes du client;
  - Du respect pour les autres professionnels de la santé, ainsi qu'une capacité à travailler en harmonie avec ceux-ci;
  - Une reconnaissance de l'importance de l'auto-évaluation et de la formation continue, et une volonté d'enseigner aux autres;
  - Une compréhension des besoins appropriés pour associer les clients, familles et proches dans la pratique clinique et la recherche;
  - Une conscience des effets que les différences culturelles et religieuses, ainsi que l'origine sociale, peuvent avoir sur les troubles et leurs traitements.

Il peut être demandé aux étudiants et étudiantes qui éprouvent des difficultés avec les points ci-dessus de travailler à l'amélioration de ces capacités.

- Les comportements inacceptables à la pratique professionnelle de l'orthophonie, l'audiologie, l'ergothérapie et la physiothérapie comprennent entre autres :
  - Se considérer comme plus qualifié que quelqu'un d'autre;
  - La transgression du code criminel;
  - Le non-respect des droits des clients;
  - Le bris de la confidentialité;
  - L'omission de fournir le transfert de responsabilité pour les soins du client;
  - La tenue de dossier inadéquate non-assidue;
  - La falsification de dossiers;
  - Être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues pendant une consultation avec un client;
  - Toute autre conduite jugée inappropriée par le milieu et l'École des sciences de la réadaptation.

## **Confidentialité**

Toutes les informations personnelles recueillies lors des stages doivent être gardées confidentielles par les étudiants et étudiantes en dehors du milieu de stage. Toutes les précautions doivent être prises par les étudiants et étudiantes pour conserver l'anonymat des clients et des membres de leur famille.

Une transgression à l'un des principes de comportement exposés ci-dessus peut, après une évaluation adéquate de l'étudiant, être une cause de renvoi d'un cours/stage, d'un échec à un cours/stage ou d'un renvoi du programme. Ces normes ne remplacent pas les normes légales et éthiques définies par des organismes comme les ordres professionnels provinciaux ou nationaux.

## **Absentéisme**

Le stage clinique est un prérequis à la réussite du programme. Il est attendu que tout étudiant en cours de stage fasse preuve d'une parfaite assiduité. En cas de maladie, l'étudiant est invité à demeurer chez lui et informer son superviseur et le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique le plus tôt possible. L'étudiant doit reprendre les heures manquées.

Toute période de maladie de plus de deux journées consécutives doit être justifiée par un certificat médical à remettre au superviseur; celui-ci le joindra à l'évaluation de l'étudiant qui sera envoyée à la fin du stage au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique de l'université.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université, le responsable des stages de l'établissement et le superviseur détermineront combien de temps l'étudiant devra reprendre et quel serait le meilleur moyen d'y parvenir (si possible dans le stage en cours, sinon dans un stage futur). En cas de litige avec l'étudiant, la situation sera portée à l'attention du Comité de programme qui jugera des mesures à prendre.

Les demandes de congé pour décès ou pour une autre raison justifiée doivent être présentées au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université et au superviseur.

Les demandes de congé pour obligations religieuses seront acceptées si elles sont présentées avant le début du stage au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université et au superviseur de stage.

Toute absence non autorisée au cours d'un stage sera considérée comme un manque de professionnalisme. Une telle absence dénote un manque de conscience professionnelle qui sera inscrit au dossier de l'étudiant, et pourrait entraîner un renvoi du stage.

## **Retrait du stage**

La présence aux stages est obligatoire. L'abandon non motivé d'un stage déjà débuté constitue donc un échec. Dans certaines circonstances jugées exceptionnelles par le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université, le dossier d'un étudiant pourra être porté à l'attention du Comité de programme qui jugera des mesures à prendre. Une transgression au Code de déontologie de la profession ou une faute répétée de non-respect des politiques et procédures de l'établissement préalablement exposées par les responsables du stage peuvent être cause de renvoi, et donc d'échec.

## **Mesures d'adaptation scolaire nécessaires pour des raisons de handicap**

Tout étudiant et toute étudiante en situation de handicap (temporaire ou permanent) qui a besoin d'adaptations scolaires doit s'inscrire auprès du Service d'appui au succès scolaire (SASS) (édifice Desmarais, pièce 3172). Les adaptations doivent se négocier avec le SASS, votre coordonnateur ou coordonnatrice de la formation clinique en collaboration avec votre superviseur.

Pour de plus amples informations sur le SASS, contactez [adapt@uOttawa.ca](mailto:adapt@uOttawa.ca) ou 613-562-5976, ou visitez le site <https://sass.uottawa.ca/fr/acces>.

## **Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario**

Si vous éprouvez des difficultés dans l'un des programmes en raison d'un handicap et que vous souhaitez obtenir de l'assistance, ou si vous avez des questions, contactez le coordonnateur des études supérieures. Il nous fera plaisir de travailler avec vous pour résoudre tout problème. Plus d'informations sont disponibles ici : <http://www.uottawa.ca/respect/fr/hro-faqs>.

## **Lignes directrices pour les stages cliniques**

Au cours d'un stage, l'étudiant s'engage à respecter la politique établie par la Faculté des sciences de la santé, Université d'Ottawa, politique énoncée ci-après. Plus particulièrement, l'étudiant doit toujours se considérer comme l'hôte de l'établissement et donc se conformer à sa politique et à ses directives.

- L'étudiant s'engage à suivre la politique et les directives de l'établissement auquel il/elle a été affecté.
- L'étudiant doit respecter la décision du coordonnateur universitaire de la formation clinique quant au choix de l'établissement auquel il sera affecté.
- L'étudiant doit se conformer au code vestimentaire.
- L'étudiant doit informer son superviseur clinique de tout élément qui pourrait l'empêcher de donner le meilleur de lui-même et de tout problème pouvant survenir au cours du stage et nuire au traitement des clients ou à son propre bien-être. Il peut, selon son désir, commencer par aviser le coordonnateur universitaire de la formation clinique du programme de physiothérapie.
- L'étudiant doit avertir le coordonnateur universitaire de la formation clinique s'il va en stage dans un établissement où :
  - il incomberait à un ami intime ou à un parent de faire son évaluation;
  - il y aurait parmi les clients ou le personnel un ami intime ou une parent (ce qui pourrait nuire à son apprentissage);
  - il aurait lui-même été client.
- Si, au cours d'un traitement, il arrive quelque chose d'inhabituel soit au client, soit à l'étudiant, le superviseur clinique doit être prévenu sur-le-champ.
- L'étudiant doit tenir compte des limites de ses capacités et connaissances. Il ne doit entreprendre aucune tâche pour laquelle il n'est pas suffisamment préparé sans avoir obtenu l'assistance nécessaire ou l'approbation du moniteur.
- À la fin du stage, l'évaluation du stage par l'étudiant doit être retournée (avec le ERC) au coordonnateur universitaire de la formation clinique par le superviseur de stage.

Vous avez aussi des responsabilités précises concernant votre santé et sécurité lors du stage tel que :

- Informer l'Université et l'organisme de tout problème médical préexistant qui peut accroître les risques normalement associés à des aspects de vos activités de stage.
- Signaler tout incident dont vous êtes témoin et des risques pour le superviseur de stage ou le gestionnaire.
- Respecter les exigences de l'Université et de l'organisme concernant l'environnement, la santé et la sécurité, les situations d'urgences.
- N'entreprendre aucune procédure, processus ou activité qui n'ont pas été discutés, examinés ou délégués par le superviseur de stage, sans d'abord obtenir des instructions ou de la supervision du superviseur compétent désigné.

### **Interactions avec le physiothérapeute (superviseur) :**

- L'étudiant doit envoyer une lettre d'introduction au coordonnateur clinique de l'établissement et superviseur, au moins quatre (4) semaines avant le début du stage. L'étudiant doit suivre le format dans l'exemple de lettre de confirmation pour le placement clinique. (Voir **Annexe 2**)

- L'étudiant et le superviseur devraient se mettre en accord sur les objectifs d'apprentissage lors de la première semaine du stage. Les étudiants doivent assumer la responsabilité d'atteindre et de compléter leurs objectifs de stage, de prendre une part active à toutes les activités organisées à l'intérieur du stage et de faire une évaluation constante de son propre rendement en surveillant lui-même ses progrès et en demandant l'avis du superviseur clinique. Il est attendu que les étudiants complètent l'évaluation du stage et qu'ils en discutent avec leur superviseur lors de l'évaluation de mi-stage et l'évaluation finale. Les deux parties devraient s'échanger des critiques constructives sur une base régulière.
- Les étudiants ont la responsabilité de mettre à jour, à la fin de chaque stage, son Profil de l'étudiant.

### **Interactions avec les clients :**

- Les étudiants ne doivent pas dénaturer leur niveau de connaissances, leur compétence, le niveau d'efficacité de leurs services ou leur statut professionnel devant un client ou la famille de ce dernier.
- Une attitude et une approche professionnelle doivent être de mise avec tous les clients.
- Les étudiants doivent aviser leur superviseur de toute demande présentée par un client souhaitant avoir copie des renseignements contenus dans son dossier médical.
- Les étudiants doivent s'assurer que les documents, rapports, notes et programmes d'exercices placés dans le dossier du client ou donnés au client sont contresignés par le superviseur.
- L'étudiant doit toujours se présenter aux clients comme étant un étudiant en physiothérapie. Il doit porter son porte-nom sur lequel est inscrit son nom suivi de « Université d'Ottawa – programme de physiothérapie ».
- L'étudiant doit respecter la confidentialité de tout renseignement écrit et verbal concernant un client.
- L'étudiant doit s'abstenir de toute conversation indiscrete au sujet du client ou des traitements qui lui sont donnés.
- Lorsque des renseignements personnels sont requis, l'étudiant doit fournir au client les raisons et lui expliquer à quoi peuvent servir ces renseignements.
- L'étudiant ne peut pas relever du secret professionnel que par l'autorisation écrite du client ou selon les prescriptions de la loi.

## **Entente d'affiliation et politiques d'assurances**

### **Assurance-responsabilité**

L'Université offre aux étudiants une assurance risques contre la responsabilité civile et professionnelle durant leur formation clinique. Le protocole d'entente entre l'Université et les établissements hôtes est d'ailleurs explicite à ce sujet. On y mentionne d'ailleurs que, sur demande, l'Université s'engage à transmettre à l'établissement une copie d'un certificat de l'assureur à cet effet. Vous pouvez obtenir ce document au secrétariat de la formation clinique.

### **Assurance-accident**

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT / WSIB), anciennement la Commission des accidents du travail (CAT / WCB), assure les étudiants, par le biais de l'Université, en cas d'accident.

Quand un accident survient à un étudiant pendant son stage:

- Le superviseur, le responsable de stage de l'établissement ainsi que le coordonnateur ou la coordonnatrice universitaire de la formation clinique doivent en être informés immédiatement.
- Un rapport d'accident, du même type que pour les accidents de travail d'un employé, doit être rempli par l'étudiant et/ou le superviseur afin de décrire de façon détaillée les circonstances de l'incident. Le formulaire est disponible auprès de l'adjointe de la formation clinique à [formclin@uottawa.ca](mailto:formclin@uottawa.ca).
- Une copie de ce rapport doit être acheminée au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université d'Ottawa. Comme la Commission a des exigences très strictes, il est recommandé de communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation clinique le jour même de l'incident / accident.

## **L'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC)**

L'évaluation de l'étudiant se fait en utilisant l'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC) pour les étudiants du programme de physiothérapie.

Les étudiants ont également la chance d'évaluer leur stage clinique. Le but de ce formulaire est de fournir une rétroaction constructive de l'expérience des étudiants aux superviseurs ainsi qu'aux milieux de stage.

Si vous avez des difficultés, vous devez en informer le coordonnateur universitaire de la formation clinique le plus tôt possible en cours du stage afin d'obtenir tout le soutien nécessaire au bon déroulement de votre stage.

Mark Scheer : (613) 562-5800, poste 8013 ou [mark.scheer@uottawa.ca](mailto:mark.scheer@uottawa.ca)

## **Annexe 1 - Code vestimentaire**

**L'étudiant doit projeter une image professionnelle en tout temps.**

L'étudiant doit s'en tenir au code vestimentaire décrit ci-dessous en tout temps durant les visites cliniques, les stages et les examens pratiques à moins que l'établissement ne demande un code vestimentaire spécifique ou un uniforme.

**La tenue vestimentaire de l'étudiant comprend :**

- Des pantalons propres;
  - Une chemise (sans écriture ou message), avec des manches longues ou courtes et avec un collet;
  - Des bas;
  - Des chaussures fermées à talon bas – hauteur maximale de 2.5 cm. (1 pouce) et antidérapantes;
  - Insigne d'identification d'Université portant le nom de l'étudiant et son statut.
- Lorsque requis par l'institution, un sarrau blanc et propre doit être porté en plus du code vestimentaire décrit ci-haut.

**Les étudiants ne font pas preuve de professionnalisme lorsqu'ils portent les items suivants :**

- Un vêtement trop serré ou de matériel transparent;
- Des jeans (peu importe la couleur), des shorts ou une jupe courte;
- Une camisole ou un gilet court qui laisse voir une partie de l'abdomen;
- Des bottes ou des sandales;
- Des bijoux excessifs qui peuvent affecter la sécurité pour soi-même, les clients ou les autres.
- Du parfum ou des lotions parfumées.

Avant même le début du stage, l'étudiant doit confirmer avec le responsable de la formation clinique de l'établissement, les exigences vestimentaires spécifiques auxquelles il devra soumettre, s'il y a lieu, et se présenter dans la bonne tenue dès le premier jour.

Si la tenue vestimentaire du stagiaire n'est pas jugée appropriée par le superviseur, ce dernier est en droit de demander à l'étudiant de se changer avant de poursuivre le stage. Toute absence relative au non-respect de cette politique sera évidemment considérée dans le nombre total d'heures d'absence.

Les établissements cliniques devront fournir aux étudiants des uniformes ou des vêtements protecteurs spéciaux lorsqu'ils doivent visiter des zones où le port de tels vêtements est obligatoire (ex. Salles d'opération, salles pour contagieux).



## Annexe 2 – Lettre de stage

### EXEMPLE DE LETTRE D'INTRODUCTION POUR LE STAGE

**À NOTER : La lettre d'introduction doit être rédigée dans la langue utilisée par le milieu de stage**

Il n'y a pas de règle rigide pour la présentation des lettres. Nous vous recommandons toutefois le format suivant :

DATE	Le 4 octobre 20XX
DESTINATAIRE (ou ADRESSE)	Nom du directeur ou la personne responsable à la formation clinique Service de physiothérapie Nom de l'hôpital Adresse Code postal
OBJECT	Object: Lettre d'introduction de stage # ____
APPEL	Madame, Monsieur...  1 <sup>er</sup> paragraphe: se présenter, mentionner les dates et niveau du stage.
CORPS DE LA LETTRE	2e paragraphe: mentionner les expériences antérieures (endroit, rotation...), présenter vos objectifs personnels.  3e paragraphe: demander des questions spécifiques: (transport, stationnement, code vestimentaire, horaire du stage (si pas connu), documents de préparation pour le stage, ou et quand se fera la rencontre de la première journée).
CONCLUSION	4e paragraphe: dire merci et salutation.
SIGNATURE	Signature de l'étudiant(e) Adresse de l'étudiant(e) Courriel :